

L'avenir du café/épicerie préoccupe élus et habitants



Le conseil municipal de mercredi soir a été principalement consacré au café/épicerie La Jeanne, dont les gérants prennent leur retraite cet été. Seize habitants se sont déplacés pour faire part de leur inquiétude et de leur volonté de voir perdurer l'unique commerce de la commune. Un souhait partagé par l'ensemble du conseil municipal, qui a assuré se mobiliser pour trouver des repreneurs.

Saint Martin De La Cluze

Conseil municipal: l'avenir du café/épicerie à l'ordre du jour

Mercredi s'est tenu le conseil municipal, à l'Atelier Gilioli, autour du maire Joël Cavret. Seize habitants ont également assisté aux débats, préoccupés par le départ à la retraite de Jacqueline Manson et Patrick Beaufills, gérants du café/épicerie La Jeanne. L'ordre du jour était principalement consacré à ce commerce, l'unique de la commune.

Le maire a débuté la séance en rappelant : « Le bâtiment est la propriété de la famille Abonenc, dont le fonds a été repris en 1989 par la commune ainsi que la Licence IV. Les grosses réparations supérieures à 500 € sont prises en charge par la commune, avec un coût pour la commune d'environ 6 000 €. Jacqueline et Patrick gèrent le commerce depuis 1995, et le quitteront le 1er août. » Joël Cravet a insisté : « Avec le conseil municipal, nous avons la farouche volonté de faire perdurer ce commerce [...] Nous sommes soutenus par le propriétaire, favorable pour la poursuite de l'activité ».

Agnès Gosa, conseillère municipale, a précisé : « Ce que l'on cherche, ce sont des entrepreneurs privés. Un cahier des charges précis sera établi afin de trouver des repreneurs ». Marc Vernier, habitant, a rebondi, questionnant : « Dans ce cahier des charges, pourra-t-on exclure certains commerces qu'on ne souhaite pas, type supérette. Ou imposer certaines choses, comme la vente de produits de terroir et la poursuite de la petite restauration ? » « Nous y veillerons particulièrement », a assuré le premier magistrat.

Des travaux de rénovation seront nécessaires avant la reprise du commerce (achat de matériel de cuisine, peinture, électricité, plomberie, etc.), estimé à 30 000 €.

Les élus sont ensuite passés au dossier suivant : le diagnostic énergétique des bâtiments mairie/école et de l'Atelier Gilioli. Les élus se sont mis d'accord à l'unanimité : celui-ci sera réalisé par le bureau d'études Kaleo (6 145 €, dont 2 458 € pour la commune). Ils ont aussi voté pour déposer auprès de l'Ageden une demande de subvention de l'ordre de 40 000 €, en prévision des 80 000 € de travaux prévus en 2017-2018, dans le cadre du projet Tepos (Territoire à énergie positive).